

## Dons de la société populaire de Montbéliard, en annexe de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons de la société populaire de Montbéliard, en annexe de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 515;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27294\\_t1\\_0515\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27294_t1_0515_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

peut compter sur le dévouement de tous les habitans de Caen; qu'ils sont prêts à faire aux représentans du peuple français un rempart de leurs corps. Caen et le district dont cette commune est le chef-lieu, ont donné 3 765 marcs d'argenterie; l'esprit public y fait les plus grands progrès; les biens d'émigrés, estimés 326 332 liv., ont été vendus 697 645 liv. Vous avez, dit l'orateur, mis la vertu et la probité à l'ordre du jour; qu'il nous soit permis d'y mettre la reconnoissance; elle sera immortelle comme vos travaux. (*Applaudi*).

LE PRESIDENT répond et exprime la satisfaction que la Convention éprouve en entendant les expressions d'un patriotisme pur.

UN MEMBRE: Il faut enfin que l'opinion publique se fixe sur l'esprit qui anime les habitans du Calvados, et particulièrement de la commune de Caen. Il est vrai que momentanément ils sont tombés dans l'erreur où les entraînoient des scélérats qui ont péri sur l'échafaud; mais il est vrai aussi qu'au moment où les brigands de la Vendée se sont présentés auprès du Calvados, les habitans de ce département ont porté l'enthousiasme au point que notre collègue Laplanche a cru devoir le contenir: les vieillards même y ont voulu marcher pour contribuer à finir la guerre du fanatisme contre la liberté. Les deux citoyens que vous avez reçus à la barre joignent au plus pur patriotisme une probité reconnue. Je demande que l'adresse qu'ils viennent de lire soit insérée au bulletin avec une mention honorable (1).

67

RAMEL: J'annonce à la Convention que le Comité des finances demandera la parole après-demain pour présenter le nouveau système des contributions directes.

Je préviens aussi mes collègues que le Comité a ajourné à demain soir la discussion qui va avoir lieu dans son sein, d'après un décret sur l'abolition de l'impôt qui a remplacé la gabelle. J'invite tous les membres qui ont des objections à faire contre le plan proposé par Beffroy à se rendre à cette séance (1).

68

PERRIN annonce que les biens des émigrés se vendent toujours au plus haut prix dans le district d'Epinal, département des Vosges. Ceux que l'on a adjugés tout récemment étoient estimés 64 551 liv., l'enchère les a portés à 227 305 liv. Cette note sera insérée au bulletin (2).

69

[*La Sté des Amis de la liberté et de l'égalité d'Autun, à la Conv.; 23 flor. II*] (3).

« Représentants montagnards,

Inspirés par le génie de la liberté, vous avez bien senti que la vertu, la justice et la probité, devoient sans cesse être à l'ordre du jour dans le cœur de tous les hommes; mais vous avez bien senti aussi que pour électriser tous les républicains, il falloit que tout en eux se rapellat à un principe. Ce principe ne pouvoit être que l'Être suprême. Citoyens et nous aussi nous sommes bien pénétrés que l'athée n'est qu'un monstre qui doit être continuellement surveillé, il est immoral, il ne peut être qu'égoïste.

Représentants du peuple vous semblez immortels depuis que vous avez décrété que des fêtes décadaires rappelleroient sans cesse l'homme aux vertus qui seules constituent le républicain. Continuez à éclairer les bons citoyens. Frappez le coupable; que la hache terrible de la loi ne laisse sur le sol de la liberté que les hommes justes qui décréteront en masse que leurs représentants ont bien mérité de la patrie.

Vive la Montagne pour le bonheur de tous les peuples ».

BERGER (*présid.*), GUILLEMINOT (*secrét.*),  
BOUZEREAU (*secrét.*), SEGUIN (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) *Mon.*, XX, 531; *Débats*, n° 609, p. 23; *S.-Culottes*, n° 461; *J. Perlet*, n° 607.

(2) *Débats*, n° 609, p. 18; *M.U.*, XL, 41; *C. Eg.*, n° 642 et 644.

(3) *C* 306, pl. 1153, p. 16.

(4) Mention marginale datée du 2 prair., non signée.

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

66

La Société populaire de Montbéliard a déposé à la Convention nationale, savoir: 2 clefs de chambellan, ensemble du poids de 3 onces 2 gros.

Argenterie: une poignée d'épée, un grand gobelet avec son couvercle, une chaîne, 5 pièces étrangères, 6 carcasses de boutons, une plaque, un petit christ, 6 paires de boucles, une boucle de col, 8 cuillers à café, et un morceau d'argent; le tout du poids de 6 marcs 7 onces 7 gros.

Plus, une espèce de décoration en or garnie de 3 perles fines, et une petite émeraude au milieu, du poids de 28 grains (3).

(1) *Débats*, n° 609, p. 25.

(2) *P.V.*, XXXVIII, 40.

(3) *B<sup>in</sup>*, 2 prair., *C. Eg.*, n° 643.

Mention honorable, insertion au bulletin.

La séance est levée à trois heures et demie (2).

*Signé: PRIEUR (de la Côte d'Or), président; CARRIER, LESAGE-SENAULT, ISORE, BERNARD (de Saintes), PAGANEL, FRANCASTEL secrétaires.*